

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



WaterFine Barrier - Comp. C

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Nom et/ou code produit : WaterFine Barrier - Comp. C

Étiquette No. : 3333

Fournisseur/Fabricant : Jotun France S.A.
22/24 Rue Du President Wilson Bat. A
92300 Levallois Perret

Tel: +33 1 45 19 38 80 (mar.)
Tel: +33 1 45 19 38 81 (prot)
Tel: +33 1 45 19 38 82 (deco)
Tel: +33 1 45 19 38 84 (fin.)
Fax: +33 1 45 19 38 94

Numéro d'appel d'urgence : SHE Dept. Jotun AS ,Norway
+47 33 45 70 00

Utilisation du produit : Revêtements divers: Zinc. Poudre.

2. Information sur les composants

Nom chimique*	N° CAS	Numéro CE	%	Classification
zink	7440-66-6	231-175-3	50 - 100	N; R50/53
zinc oxide	1314-13-2	215-222-5	2.5 - 10	N; R50/53
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



Dangereux pour
l'environnement.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, couverture de CO₂, poudres.
Ne pas utiliser : jet d'eau bâton.
- Recommandations** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas laisser les écoulements provenant de l'incendie atteindre les égouts ou le milieu aquatique environnant.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les poussières. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Déversement accidentel** : Contenir le produit répandu et le ramasser à l'aide d'un aspirateur antidéflagrant ou par balayage humide. Le placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Les personnes souffrant de problèmes respiratoires ou sujettes aux réactions allergiques ne doivent pas être exposées aux peintures en poudre, ni les manipuler.

- Manipulation** : Les précautions nécessaires seront prises pour éviter la formation de poussières à des concentrations supérieures aux limites d'exposition professionnelle, d'inflammabilité ou d'explosion.
- Les équipements électriques et éclairages doivent être protégés conformément aux normes en vigueur afin d'éviter le contact de la poussière avec les surfaces chaudes, les étincelles ou autres sources d'inflammation.
- Pour dissiper l'électricité statique pendant le transfert, mettre les fûts à la masse et les relier au contenant de réception à l'aide de tresses de mise à la masse. Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.
- Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de matières particulaires, de brume et de brouillard générés par l'application de cette préparation. Éviter d'inhaler la poussière de ponçage.
- Il devrait être interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.
- Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression. Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.
- Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.
- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Entreposer dans un endroit frais et bien aéré, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'inflammation.
- Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.
Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Mesures techniques** : Ne pas respirer les poussières. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir une exposition aux poussières inférieure à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Nom des composants

zink

Limites d'exposition professionnelle

INRS (France, 1999). Notes: Advisory

VME: 10 mg/m³ 8 heure/heures. Forme: Poussières

VME: 5 mg/m³ 8 heure/heures. Forme: Fumée

Équipement de protection individuelle

- Système respiratoire** : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Si de la poussière est générée et si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser un appareil de protection respiratoire contre la poussière ou le brouillard. (P2).
- Peau et corps** : Il est recommandé au personnel de porter des vêtements de protection. Lors du choix des vêtements de protection, prendre les précautions nécessaires afin d'éviter toute inflammation ou irritation de la peau du cou et des poignets par contact avec la poudre.
- Mains** : Pour toute manipulation prolongée ou répétée, utiliser gants: nitrile.
- Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.
Pour le bon choix de la matière des gants, avec comme critères: la résistance chimique et le temps de pénétration, demander conseil au fournisseur de gants.
- Yeux** : Une protection oculaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition.

9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Solide. (Poudre.)
- Odeur** : Caractéristique.
- Couleur** : Teintes diverses.
- Masse volumique** : 7.1 g/cm³
- Solubilité** : Insoluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

De l'hydrogène inflammable peut être produit lors de contact prolongé avec certains métaux tels que l'aluminium, l'étain, le plomb et le zinc. Peut réagir ou être incompatible avec les acides. Substance en poudre, susceptible de créer une explosion de poussières. PEUT FORMER UN MÉLANGE AIR-POUSSIÈRES EXPLOSIF.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 2 et 15 pour plus de détails.

Les peintures en poudre peuvent causer une irritation cutanée localisée au niveau des plis de la peau ou sous les vêtements près du corps.

Les fumées de zinc peuvent provoquer un état fiévreux (fièvre du zinc) laquelle peut durer habituellement 2 jours.

12. Informations écotoxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Il est recommandé de ne pas jeter les résidus de peintures en poudre dans les égouts ou les cours d'eau et de ne pas les déposer non plus dans des lieux où ils seraient susceptibles de contaminer la nappe phréatique ou les eaux de surface.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

Informations écotoxicologiquesNom des composants

zink

Espèces

Daphnia magna (CE50)

Pimephales promelas (CL50)

Oncorhynchus mykiss (CL50)

Oncorhynchus mykiss (CL50)

Oncorhynchus mykiss (CL50)

Daphnia magna (CL50)

Daphnia magna (CE50)

Oncorhynchus mykiss (CL50)

Lepomis macrochirus (CL50)

Pimephales promelas (CL50)

Période

48 heure/heures

96 heure/heures

96 heure/heures

96 heure/heures

96 heure/heures

96 heure/heures

48 heure/heures

96 heure/heures

96 heure/heures

96 heure/heures

Résultat

2.8 mg/l

0.238 mg/l

0.24 mg/l

0.41 mg/l

0.56 mg/l

0.57 mg/l

>1000 mg/l

1.1 mg/l

>320 mg/l

2246 mg/l

zinc oxide

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Le produit et le contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux.

Catalogue Européen des Déchets : 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

Nom d'expédition : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (zink, zinc oxide)
UN Nombre : 3077
Classe : 9
Risque secondaire : -
Groupe de conditionnement : III
Étiquette :



Autres informations

ADR / RID : Numéro d'identification du danger: 90
Dispositions particulières: 274
IMDG : Programmes d'urgence ("EmS"): F-A, S-F
Polluant marin: Non.

IATA : -

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la réglementation internationale des transports (ADR/RID, IMDG, OACI/IATA).

Transport en conformité avec ADR/RID, IMDG/IMO et ICAO/IATA et les règlements nationaux.

Ces types de zinc ont été testés suivant les critères des classes 4.1, 4.2 et 4.3. Les résultats des essais montrent que ces "types" n'ont pas les critères nécessaires pour être classifiés dans les classes 4.1, 4.2, 4.3 : BAM, 2005 Report II.2-916/04.

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne : La classification et l'étiquetage Transport du produit selon la directive 1999/45/EC sont les suivants:

Symbole/symboles de dangers :



Dangereux pour l'environnement.

Phrases de risque : R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence : S7/8- Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

16. Autres informations

Classification FIPEC : 3
Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France : R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Avis au lecteur
Historique
Date d'impression : 31.10.2005.
Date d'édition : 31.10.2005.
Date de la précédente édition : 06.09.2004.
Version : 5
Élaborée par : Jotun Group Product Safety Department

Les informations contenues dans cette fiche signalétique reflètent l'état actuel de nos connaissances et des lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est toujours responsable de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette fiche signalétique constituent une description des normes de sécurité de notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.

 **Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.**